

# RAPPORT D'ACTIVITE 2015



Chambre  
française  
de l'Économie  
Sociale  
et Solidaire

ESS France

37 rue Jean Leclaire 75017 Paris

Tél . 01 53 31 39 80

[contact@ess-france.org](mailto:contact@ess-france.org)

[www.ess-france.org](http://www.ess-france.org)

## **Préambule : la création d'ESS France**

La Chambre française de l'économie sociale et solidaire a été créée le 14 octobre 2014 et déclarée à la préfecture de police de Paris le 24 octobre 2014 sous le numéro W751226598, avec publication au Journal Officiel du 8 novembre 2014. Son nom abrégé est ESS France.

Ses membres fondateurs sont, selon l'article 5 de ses statuts et en conformité avec l'article 5 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, les organisations suivantes : le Centre français des fonds et fondations, le Conseil national des CRESS, Coop FR, la FNMF, le GEMA, le Mouvement associatif, le MOUVES.

Le Conseil d'administration du 6 février 2015 a validé les actions prioritaires pour 2015. Ce rapport d'activité est structuré selon les priorités retenues.



**LE MOT DU PRESIDENT**  
**Roger BELOT**

J'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport d'activité de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, dite ESS France.

La représentation et la promotion de L'ESS sont les principales missions de notre association.

Pour ce faire le champ des possibles est immense et dépasse largement les moyens dont nous disposons.

Pour autant vous constaterez à la lecture du présent rapport que notre activité au cours de cette première année d'exercice a été particulièrement riche, dense et variée.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui en ont été les acteurs ou contributeurs. J'ai à cœur de souligner notamment la qualité et la richesse des échanges entre nos membres et des débats dans chacune des réunions de nos instances. ESS France ne serait rien sans la contribution de ses membres. J'ai la satisfaction de constater qu'ils sont au rendez vous et d'apprécier leur engagement.

Soyez assuré de ma volonté et de celle des trois salariés d'ESS France de poursuivre en 2016 une action résolue en faveur du développement de cette autre façon d'entreprendre qui nous est si chère.

A handwritten signature in black ink that reads "R. Belot". Below the signature is a horizontal line.

## A - Organiser le dialogue entre les membres

### 1. Dans les statuts d'ESS France, le dialogue entre ses membres est sa première mission. La modalité principale en est le bon fonctionnement de ses instances politiques, le conseil d'administration et le bureau.

- Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois entre octobre 2014 et décembre 2015. Il est composé actuellement de 22 membres titulaires et de 17 membres suppléants.

Le CA a approuvé les modalités de mise en route d'ESS France (ressources humaines, budget 2015, locaux). Il a défini les actions prioritaires pour 2015 et décidé la création de trois commissions de travail (stratégie de développement, guide des bonnes pratiques et financement des entreprises de l'ESS). Il a défini les grands axes de la politique de communication d'ESS France, entériné l'adhésion à Social Economy Europe, validé la délégation d'ESS France au sein du Conseil Supérieur de l'ESS. Il a pris position en faveur d'une implication forte de l'ESS dans la transition énergétique citoyenne. Il a décidé qu'ESS France devait s'impliquer fortement dans l'élaboration du guide des bonnes pratiques et être en situation d'y apporter une contribution significative. Il a entériné les mesures proposées par le bureau pour accroître la légitimité politique d'ESS France (voir point G/1/f de ce rapport).

- Le bureau s'est réuni 7 fois pendant cette même période. Il est composé de 10 membres, dont les 7 membres fondateurs, de deux membres actifs (L'ESPER et le MES), du membre associé (UDES). Frédéric TIBERGHIE (FINANSOL) y est invité autant que nécessaire comme Président de la commission « Financement des entreprises de l'ESS ».

Le bureau a élaboré les actions prioritaires 2015. Il assure un suivi régulier des activités d'ESS France. Il a instruit, sur présentation du Président, les demandes d'adhésion et a défini des orientations en la matière. Il a préparé la rencontre du 4 septembre 2015 avec le Premier ministre. Il a suivi les discussions avec les pouvoirs publics sur la convention d'agrément d'ESS France, convention prévue dans le texte de loi sur l'ESS. Il a suivi le processus de recrutement de la 3ème salariée, la mise en route de la politique de communication et a validé le lancement du site internet, les contacts avec les Secrétaires d'Etat chargées de l'ESS, les travaux menés avec le Labo de l'ESS sur la transition énergétique

citoyenne ainsi que les travaux de Social Economy Europe. Il a déterminé une stratégie vis-à-vis des pouvoirs publics suite à la non désignation du Président d'ESS France comme représentant de l'ESS au CESE.

**2. Diffusion des lettres d'information :** les adhérents d'ESS France ont été invités à diffuser leurs lettres d'information et leurs communiqués de presse aux membres du CA d'ESS France.

**3. A la demande du CNCRES, celui-ci a présenté au CA du 6 février 2015** la réforme des statuts des CRESS et celle des cotisations et a répondu aux questions des membres du CA.

**4. Le CA du 3 avril 2015 s'est tenu dans les locaux de Coop FR.** Cela a été l'occasion de présenter les grandes caractéristiques de la coopération en France ainsi que les points d'actualité sur lesquels travaille Coop FR. **Le CA du 5 juin 2015 s'est déroulé dans les locaux de la FNMF.** Celle-ci a présenté les missions de la Mutualité Française et les enjeux du prochain congrès à Nantes la semaine suivante. Les membres du CA ont pu poser de nombreuses questions sur le positionnement de la FNMF sur différents dossiers d'actualité.

**5. Rencontres du Délégué général avec ses homologues des membres adhérents :** le Délégué général d'ESS France a rencontré ses homologues des membres adhérents pour les interroger sur leurs actualités et leurs priorités pour l'année 2015. Ont été vus : Caroline NAETT (Coop FR), Béatrice de DURFORT (CFF), Frédérique PFRUNDER (Le Mouvement Associatif), Sébastien DARRIGRAND (l'UDES), Jérôme CALMELS (L'ESPER), Isabelle MILLET-CAURIER (FNMF), Nadia ROBERGE (CNCRES), Jacques DASNOY (MOUVES), Stéphane TISSERAND et Martine BACCIOCHINI (GEMA).

## 6. Elargissement

Membre associé : le CA du 6 février 2015 a approuvé la candidature de l'UDES comme membre associé, conformément à l'article 5 des statuts d'ESS France.

Membres actifs : Le CA a approuvé les adhésions comme membres actifs de L'ESPER (6 février 2015), du MES (3 avril 2015), de FINANSOL (3 avril 2015), et de la FEHAP (7 octobre 2015).

Cette année 2015 a permis de poser les bases d'un dialogue constructif, respectueux, ouvert entre toutes les composantes de l'économie sociale et solidaire, justifiant de ce seul fait l'existence d'ESS France.

## B – Suivre l'application de la loi ESS

**1. ESS France a tout particulièrement suivi le décret prévu à l'article 3 de la loi ESS sur le Conseil supérieur de l'ESS. Une rencontre, le 17 décembre 2014, avec Jérôme FAURE, Chef de Mission de la MIESES, a été l'occasion de faire plusieurs propositions de modification de l'avant-projet de décret :**

- La non mention des commissions créées au sein du CSESS dans le décret afin de laisser le bureau du CSESS décider de lui-même.
- La possibilité d'avoir une Vice-Présidence pour les représentants des acteurs de l'ESS
- Une représentation des mutuelles tenant compte de celles relevant du code de la mutualité et celles du code des assurances
- La désignation de membres par ESS France elle-même.

Le décret n° 2015-732 du 24 juin 2015 relatif au Conseil supérieur de l'ESS tient compte de ces propositions, sauf en ce qui concerne les Vice-Présidences. En effet, le décret exclut la possibilité pour un représentant des différentes formes juridiques d'entreprise de l'ESS d'être Vice-Président du Conseil.

Une des revendications d'ESS France est donc d'obtenir une modification du décret pour modifier cette disposition incompréhensible.

Le bureau d'ESS France a désigné comme représentants au sein du CSESS :

- Roger BELOT
- Patricia COLER (MES)
- Sophie des MAZERY (FINANSOL)
- Annick VALETTE (L'ESPER)
- Emmanuel VERNY

## 2. Mise en route du CSESS

### Séances plénières en 2015

Le nouveau Conseil supérieur de l'ESS a été convoqué pour une séance d'installation le 8 octobre 2015, après la parution au JO du 4 octobre 2015 de l'Arrêté du 2 octobre 2015 portant nomination au CSESS.

Le conseil a élu deux Vices Présidents : Christiane BOUCHART (RTES) et Hugues VIDOR (UDES).

Les autres membres du bureau élus sont : Florence RAINEIX (Coop FR), Roland BERTHILIER (FNMF), Dominique MAHE (GEMA), Francis CHARHON (CFF), Nadia BELLAOUI (Le Mouvement Associatif), Raodath AMINOUE (MOUVES), Jean-Louis CABRESPINES (CNCRES), Roger BELOT, Fanny GEROME (France Active, au titre des personnes qualifiées). Pour les administrations, la DGE, la DGEFP et la DGCS font parties du bureau.

Le Conseil s'est à nouveau réuni le 16 décembre 2015. Au cours de cette séance il a fait le point sur le démarrage des commissions, entendu la Secrétaire d'Etat chargée de l'ESS exposer son action européenne, évoqué le futur projet de loi sur les Nouvelles opportunités économiques, et entendu la Direction générale des entreprises –DGE- indiquer son projet d'une étude sur les secteurs économiques porteurs pour l'ESS.

Commissions : le Conseil a mis en place 6 commissions de travail :

- ◆ Europe et International, présidée par Laure CHAREYRE (CNCRES)
- ◆ Guide des bonnes pratiques et gouvernance des entreprises de l'ESS, présidée par Gérard LESEUL (CSC)
- ◆ Egalité Femmes-Hommes, présidée par Elisa BRALEY (personne qualifiée)
- ◆ Implication des jeunes, présidée par Anne PFERSDORFF (FNMF)
- ◆ Stratégie de développement de l'ESS, présidée par Benoît MENARD (Le Mouvement Associatif)
- ◆ Ecosystème de l'innovation sociale, présidée par Hugues SIBILLE (personne qualifiée)

Ces commissions ont presque toutes tenu (à l'exception de la Commission Implication des Jeunes) une première réunion en 2015 pour fixer un programme de travail et valider la liste des experts y participant.

### 3. Rapports prévus dans la loi relative à l'ESS

La loi du 31 juillet 2014 prévoit la présentation au Parlement par le gouvernement de 5 rapports :

- ▶ Union d'entreprises de l'ESS (texte prévu avant le 31 décembre 2014, non paru à ce jour) : article 26
- ▶ Administrateurs des mutuelles (texte prévu avant le 31 juillet 2015, non paru à ce jour) : article 52
- ▶ Accès des jeunes navigants aux coopératives maritimes (texte prévu pour le 1er septembre 2015, non paru à ce jour) : article 49
- ▶ Administrateurs des mutuelles d'assurance (texte prévu avant le 15 juillet 2015, non paru à ce jour) : article 58
- ▶ Evaluation des dispositifs en faveur du bénévolat associatif (texte prévu pour le 31 janvier 2015, non paru à ce jour) : article 67

Interrogé à ce sujet, le cabinet de Mme PINVILLE indique que ces rapports ont été préparés mais n'ont pas pu être transmis au Parlement.

### 4. En décembre 2015, a eu lieu l'audition du Président et du Délégué général, par Yves BLEIN, auteur d'un rapport sur l'application de la loi du 31 juillet 2014.

A cette occasion, ESS France a formulé trois demandes de modifications, l'une législative, les deux autres réglementaires :

- ▶ Introduire à l'article 5 de la loi du 31 juillet 2014 une mission de représentation de l'ESS française au niveau européen et international
- ▶ Modifier le décret du 25 juin 2015 relatif au CSESS, afin qu'un représentant des acteurs de l'ESS puisse obtenir une Vice-Présidence du Conseil
- ▶ Modifier le décret du 29 juillet 2010 relatif aux conditions de désignation des membres du CESE afin que le représentant de l'ESS soit désigné par ESS France.

Ces trois demandes ont été reprises dans le rapport présenté par Yves BLEIN et Denis FASQUELLE.



## C – Coordonner les prises de positions au sein du CSESS

- Intervention de Roger BELOT lors de la séance d'installation le 8 octobre 2015 : Roger BELOT est intervenu pour se féliciter de l'installation du Conseil et de la parité qui y prévaut désormais ainsi que de son rajeunissement. Il a indiqué les dossiers sur lesquels ESS France s'était déjà investi et rappelé l'urgence d'aborder au sein du CSESS les questions européennes, celles sur la jeunesse et celles sur l'égalité Femmes/Hommes.
- Suite à la séance d'installation du nouveau CSESS le 8 octobre 2015, ESS France s'est particulièrement investie dans la mise en route des 6 commissions évoquées plus haut et notamment sur la répartition des présidences entre les membres d'ESS France et les personnes qualifiées, afin d'arriver à une situation équilibrée. Les membres d'ESS France siégeant dans ces commissions ont également fourni bon nombre d'experts pour y participer.
- Le Délégué général d'ESS France a rencontré les Présidents des commissions « Guide et Gouvernance » et « Stratégie de développement » afin de faciliter une bonne coordination entre les travaux menés au sein d'ESS France et ceux de ces commissions. Ainsi, en ce qui concerne le guide, ESS France transmettra sa contribution (voir plus loin) le 18 mars 2016 pour permettre à la commission de présenter une version finale du guide à la séance plénière du CSESS du 14 juin 2016, et respecter ainsi le délai fixé par la loi. De même, ESS France apportera à la commission Stratégie du CSESS les éléments de la réflexion menée au sein d'ESS France au fur et à mesure de leur production.
- L'équipe permanente d'ESS France est présente dans toutes les commissions du CSESS, soit comme membre, soit comme expert.

## D – Se positionner sur l'actualité

### 1 - Communiqués de presse d'ESS France

Au cours de cette première année d'existence, et jusqu'à la mise en route du compte Twitter et du site internet, ESS France a peu communiqué : en novembre 2014 pour informer de la naissance officielle de la Chambre française de l'ESS, puis les 9 et 15 janvier 2015 suite aux attentats contre Charlie Hebdo et aux marches républicaines des 10 et 11 janvier 2015. ESS France a exprimé la détermination de l'ESS à défendre les valeurs de démocratie, de liberté, de laïcité, d'égalité et de fraternité. ESS France a aussi appelé à la mobilisation de tous et témoigné de la place de l'ESS dans le projet républicain. En septembre, ESS France a rendu hommage à Madeleine HERSENT, militante de l'économie solidaire et de la cause des femmes. En novembre, ESS France a rappelé l'attachement de l'ESS aux valeurs de la République. Depuis l'ouverture du compte Twitter (@ESS\_France), la communication d'ESS France est quasi quotidienne, pour signaler les faits marquants concernant l'ESS.

### 2 - Transition énergétique citoyenne et Cop 21

ESS France a participé au groupe de travail mis en place par le Labo de l'ESS sur le thème : rôle de l'ESS dans la transition énergétique. En effet, en Allemagne et au Danemark, il y a une appropriation citoyenne de la transition énergétique : en Allemagne, plus de 1000 coopératives produisent de l'énergie renouvelable. Au Danemark notamment, 100 000 coopérateurs gèrent 15% des installations éoliennes. En France, nous en sommes loin, malgré quelques exemples emblématiques. Ce groupe a abouti à la publication, par le Labo de l'ESS, d'une brochure exposant la notion de transition énergétique citoyenne, indiquant les enjeux et présentant ce que l'ESS peut faire pour accélérer la transition énergétique.

Ces conclusions ont été présentées au bureau puis au CA d'ESS France. Celui-ci a adopté lors de sa séance d'octobre 2015 une prise de position intitulée : Transition énergétique citoyenne : l'ESS s'engage ! Cette déclaration affirme le rôle majeur de l'ESS dans la transition énergétique. ESS France invite ses adhérents à :

- Mener des campagnes de longue durée en faveur de la transition énergétique citoyenne
- Porter à 15% en 2030 la part citoyenne de l'électricité verte
- Participer à l'opération « 1000 structures de l'ESS s'engagent ». ESS France s'y est engagée pour elle-même.
- Encourager les grandes entreprises de l'ESS à être exemplaires dans ce domaine.

Pour valoriser cette démarche à l'approche de la COP 21, le Labo de l'ESS et ESS France ont organisé une conférence de presse le 23 novembre 2015. ESS France y a présenté ses engagements, un pool de 7 grandes entreprises a témoigné de leur implication par des exemples concrets et les composantes de l'ESS ont affirmé leur volonté d'agir sur cette question.

### **Transition énergétique citoyenne : l'économie sociale et solidaire s'engage !**

#### *Préambule*

La transition énergétique est un enjeu majeur pour la planète, elle est devenue un impératif et appelle la mobilisation de toutes les forces vives. Elle comporte plusieurs volets : réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables. Cette évolution remodelera la société de demain, c'est l'opportunité pour l'ESS de peser pour une transformation du modèle socio-économique.

En France la récente loi sur la transition énergétique fixe des objectifs à horizon 2030 et 2050. Cela représente des investissements estimés pour la seule France entre 60 et 70 milliards d'euros par an

Pour arriver à cette prise de conscience, la société civile a joué, joue et continuera de jouer un rôle d'aiguillon. Mais pas seulement. Des citoyens se sont organisés, souvent en lien avec des collectivités territoriales, pour développer des projets de sobriété énergétique ou de production d'énergie renouvelable : la transition énergétique citoyenne (TEC). Ces projets sont le plus souvent ancrés dans l'économie sociale et solidaire mais restent aujourd'hui à un stade embryonnaire en France, alors que dans d'autres pays européens (Allemagne, Danemark, Belgique, par exemple) la transition énergétique est largement marquée par des engagements citoyens.

On trouvera dans le document du Labo de l'ESS intitulé Pour une transition énergétique citoyenne des exemples de ces réalisations et comment elles contribuent à développer une véritable démocratie économique. Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire française affirme son rôle dans la transition énergétique et s'engage dans le débat public de manière durable.

- La Chambre française de l'économie sociale et solidaire encourage ses adhérents, les réseaux, les structures territoriales à mener une grande campagne nationale de longue durée : « L'ESS, pionnière de la transition énergétique citoyenne »
- Pour les entreprises de l'ESS, cela signifie : réduire la consommation d'énergie, rénover le bâti, s'approvisionner en électricité verte auprès de coopératives, investir dans la production d'énergie renouvelable. Cela appelle une véritable éducation populaire auprès des entreprises de l'ESS, leurs salariés et dirigeants, mais aussi auprès des adhérents/sociétaires/bénéficiaires.
- Aujourd'hui la part citoyenne de l'électricité verte est inférieure à 1 %, les investissements dans les énergies renouvelables étant majoritairement le fait des acteurs privés lucratifs (en particulier multinationales et fonds de pension). L'objectif est de porter ce pourcentage à 15 % en 2030. Un objectif intermédiaire est de doubler d'ici 3 ans le nombre de projets citoyens (autant réduction de consommation qu'énergies renouvelables) dans chaque région.
- L'économie sociale et solidaire doit être présente dans le texte qui sera adopté à la COP 21, comme un levier indispensable de réussite. La Chambre française interviendra dans ce sens auprès des autorités françaises.
- 1 000 entreprises de l'ESS s'engagent !  
Pour impulser cette grande campagne nationale, les instances de l'ESS, avec le Labo de l'ESS, lancent l'opération 1 000 entreprises de l'ESS s'engagent pour la transition énergétique citoyenne. Il s'agit d'encourager les entreprises de l'ESS à passer à l'acte tout de suite et de prendre plusieurs engagements concrets et pragmatiques, par exemple :

#### Faire un audit de la consommation énergétique

- Engager un plan sur trois ans de réduction de la consommation d'énergie
- Acheter de l'électricité 100 % verte à une coopérative
- Investir dans des projets de production d'énergie renouvelable (via finance solidaire)
- Encourager ses salariés, ses clients, ses adhérents/sociétaires à en faire de même
- Et rendre compte régulièrement de l'avancée des engagements pris

## **Des grandes entreprises de l'ESS montrent l'exemple**

La Chambre française de l'ESS s'associe à l'opération menée par le Labo de l'ESS pour susciter l'engagement de grandes entreprises de l'ESS (mettre en place la transition énergétique citoyenne tout de suite, mobiliser la finance pour développer la TEC, inciter les adhérents/sociétaires à devenir acteurs de la TEC) en mobilisant leurs moyens humains, techniques et financiers pour cela.

Dans la société que nous voulons construire, la transition énergétique sera d'abord et avant tout citoyenne.

### **3 - Elections régionales 2015 : sur la sollicitation de l'un de ses membres, le CNCRES, ESS France a décidé d'interpeller les principaux partis politiques sur 6 questions :**

1. Quel rôle donnez-vous à l'ESS dans le développement économique des régions (SRDEII) ? Y compris dans les territoires infra régionaux (PLDE) ? Mettez-vous en place des stratégies de filières où l'ESS est fortement implantée (exemples : insertion par l'activité économique, services à la personne, économie circulaire, culture, social et sanitaire, ...)
2. Appuierez-vous des politiques d'innovation sociale et de coopération entre les différents types d'acteurs économiques en région ? Et si oui, comment ?
3. Encouragerez-vous la sensibilisation et l'information à l'ESS dans les enseignements secondaire et supérieur ? Et si oui, comment ?
4. Inscrivez-vous l'ESS dans les programmes régionaux européens (FSE, FEDER, FEADER) ?
5. Soutiendrez-vous les entreprises de l'ESS ?
  - Pour leur création et leur développement ?
  - Par l'accompagnement aux entreprises en difficultés ?
  - Par le soutien aux dispositifs spécifiques d'accompagnement (DLA) ?
  - Par le soutien au regroupement des entreprises de l'ESS ?

6. Quelle place et quel soutien donnerez-vous aux représentants des acteurs (loi du 31 juillet 2014, article 6) et des employeurs (loi du 4 mars 2014) de l'ESS ?
- Notamment dans le cadre du dialogue social et territorial ?
  - Dans le cadre des orientations concernant la « fraction régionale » de la taxe d'apprentissage ?
  - Dans le cadre des démarches de GPEC de type « plateformes de sécurisation des parcours professionnels » ?

Les partis politiques consultés ont été : PS, LR, EELV, FN, MODEM, PCF, UDI, UDE, PRG, PG. Seul EELV a répondu, en reprenant les propositions d'Emmanuelle COSSE, sa tête de liste en Ile-de-France.

## **E – Mener des travaux de fond**

### **1. Création d'une commission Stratégie de développement de l'ESS**

Dès le début de l'année 2015, ESS France a estimé qu'il relevait de sa responsabilité de prendre une initiative concernant la stratégie de développement de l'ESS. En effet, à l'article 4 de la loi ESS, il est indiqué que le CSESS contribue à la définition tous les trois ans d'une stratégie nationale de développement de l'ESS. Le CA du 6 février 2015 a donc institué un groupe de travail chargé de faire des propositions dans ce sens. Philippe DA COSTA a été désigné Président de ce groupe. Celui-ci (voir composition en pages 35/36) s'est réuni 5 fois en 2015 et a poursuivi ses travaux en 2016. Une première étape a été de poser un diagnostic global sous la forme d'un questionnaire envoyé aux adhérents d'ESS France. Il y a eu 6 réponses. Puis le groupe a réfléchi au plan du document à livrer aux instances d'ESS France. Il y a eu deux auditions : d'une part, Mme ABOUDADRA-PAULY, Responsable du projet Prospective des Métiers et des Qualifications à France-Stratégie (28 septembre 2015) et d'autre part, Alain CAILLE, docteur en économie et en sociologie et promoteur du Manifeste convivialiste (18 janvier 2016).

En parallèle, ESS France a travaillé, depuis juin 2015, avec des consultants d'EuroGroup Consulting, dans le cadre d'un mécénat de compétence, afin de construire ensemble une étude destinée à repérer les perspectives économiques de l'ESS en interrogeant les responsables d'une vingtaine de secteurs d'activités :

- Action sociale et médico-sociale
- Santé et protection sociale
- Lutte contre la pauvreté
- Hébergement
- Aide, soins et services à domicile
- Petite enfance
- Enseignement et formation professionnelle
- Education Populaire
- Insertion par l'Activité Economique
- Bâtiment
- Energie
- Agriculture et agro-alimentaire
- Industrie
- Banque
- Assurance
- Transports
- Vacances, loisirs et actions socio-éducatives
- Sports
- Culture
- Commerce
- Communication

La présentation des résultats est prévue à l'automne 2016.

## **2. Création d'un groupe de travail puis d'un comité de pilotage sur le guide des bonnes pratiques**

La loi 2014-856 du 31 juillet 2014 sur l'ESS prévoit à son article 3 que le CSESS adopte, sur proposition de ses membres, un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS. Le CA d'ESS France a estimé, dans sa séance du 3 décembre 2014, qu'ESS France devait s'engager dans l'élaboration de ce guide, en amont des débats au sein du nouveau CSESS dont la mise en place paraissait incertaine à ce moment là. Une première proposition a été d'organiser 6 colloques, un par thème mentionné dans la loi. Un groupe de travail s'est réuni deux fois, le 12 mars et le 16 avril 2015. Force a été de constater la difficulté de ce processus de travail : participation faible des adhérents, difficultés à traiter les informations recueillies, crainte de faire double emploi. Le constat a été fait que les enjeux et finalités du guide étaient perdus de vue :

- Définir les conditions dans lesquelles les entreprises de l'ESS peuvent améliorer leurs pratiques sur les 6 thèmes concernés : il s'agit d'un guide méthodologique et non normatif.
- Rendre compte à l'occasion des AG annuelles des travaux et projets réalisés ou à venir, en débattre avec ses adhérents ou sociétaires.
- Faire connaître aux partenaires institutionnels et au public l'état de la situation dans l'entreprise et valoriser ses bonnes pratiques.
- Faciliter la distinction entre les entreprises réellement de l'ESS et celles qui s'en réclament mais n'en ont pas les pratiques, permettant ainsi de clarifier les dispositions de l'article 1 de la loi ESS et la logique d'inclusivité voulue par les pouvoirs publics.
- Fournir des critères objectifs aux CRESS qui ont désormais la capacité d'ester en justice pour contester l'appartenance à l'ESS d'une société commerciale qui s'en réclamerait sans satisfaire les caractéristiques fondamentales définies dans l'article 1 et dans le guide.

Le bureau du 3 juillet 2015 a donc décidé de faire évoluer le mode de travail d'ESS France sur ce dossier et de faire appel à un prestataire extérieur pour co-construire un document préparatoire aux travaux du CSESS.

Le financement de cette prestation a été assuré pour une moitié par le budget d'ESS France et pour l'autre par un partenariat avec PwC. Son soutien a permis à ESS France de mener à bien ce projet et d'apporter ainsi une contribution décisive à l'élaboration du futur guide du CSESS.

Après consultation des membres du bureau, un cahier des charges a été envoyé à trois prestataires : Vigéo, Coopaname et Ethifinance, courant octobre 2015. Nous avons reçu deux excellentes réponses de La Manufacture Coopérative (Coopaname) et d'Ethifinance. Après audition des deux candidats et demande d'un complément écrit, c'est la candidature d'Ethifinance qui a été retenue.

Le groupe de travail créé au printemps 2015 a été transformé en comité de pilotage de cette mission. Il a tenu sa première réunion le 18 décembre 2015.

Cette réunion a permis de cadrer le processus de travail (réunions du Copil, séance de travail avec les composantes d'ESS France, articulation avec les réunions des instances d'ESS France) et d'avoir une première approche du contenu du livrable : pour les 6 thèmes figurant dans la loi, préciser les définitions, les enjeux, les différents domaines d'action, les objectifs associés, les bonnes questions à se poser, les indicateurs possibles et les ressources bibliographiques et réglementaires.

On trouvera en pages 35/36 la liste des personnes ayant participé aux travaux menés par ESS France sur le guide des bonnes pratiques.



### 3. Création d'une commission Financement des entreprises de l'ESS

Dans ses actions prioritaires 2015, le CA d'ESS France a retenu la création d'une commission Financement des entreprises de l'ESS au second semestre. D'une part, parce que les questions de financement restent extrêmement prégnantes dans les préoccupations des membres d'ESS France et d'autre part, parce que l'article 17 de la loi du 31 juillet 2014 indique que « Le CSESS, la Chambre française de l'ESS et les CRESS assurent un suivi de l'accès au financement des entreprises, en lien avec la BPI ».

Les missions de la commission ont été ainsi cadrées :

- Identifier les difficultés globales ou sectorielles rencontrées par les entreprises de l'ESS pour accéder aux financements qui leur sont nécessaires, en lien avec les acteurs et les regroupements concernés.
- Mener, faire faire ou encourager des études thématiques ou sectorielles pour mieux comprendre les difficultés, les enjeux, les solutions possibles en interrogeant les parties prenantes.
- Proposer aux instances de la Chambre des analyses, des propositions, des revendications à destination des pouvoirs publics français et européens et des partenaires et interlocuteurs concernés.
- Suivre la production réelle des financements de la BPI en direction des entreprises de l'ESS et mener les analyses nécessaires, formuler des propositions auprès des institutions financières et bancaires, des instances dirigeantes de la BPI et des pouvoirs publics.
- Aborder toute question relative au financement des entreprises de l'ESS que la commission choisirait de traiter ou que les instances de la Chambre française lui demanderaient de traiter.

En janvier 2016, le bureau d'ESS France a reprécisé ce qu'il attendait de cette commission :

L'objectif des travaux menés au sein d'ESS France est d'arriver à définir un écosystème financier de l'ESS qui soit opérationnel et accessible à tous les projets, y compris les petits projets portés par des TPE. Or, plusieurs membres du bureau estiment que les dispositifs existants sont de fait inaccessibles (seuil d'accès, lourdeur des mécanismes, absence d'accompagnement, ...). Le bureau souhaite pouvoir mener une réflexion approfondie, notamment en coopération avec France Active, pour aboutir à des solutions opérationnelles.

La commission s'est réunie pour la première fois le 14 octobre 2015. Après avoir débattu des méthodes et rythmes de travail, elle a longuement discuté des thèmes de travail, en voici les principales suggestions :

- Demander aux différentes familles de recenser l'existant et leurs besoins en matière de financements et organiser une rencontre de travail avec chacune d'elles sur cette base.
- Demander un exercice similaire à la FEHAP et l'UNIOPSS sur les secteurs sanitaire et médico-social.
- Demander à la FNMF, à la CGSCOP et aux grandes banques coopératives (Banque Populaire, Crédit Mutuel...) la manière dont elles sont organisées pour financer l'ESS et ce qu'elles financent. Des réunions de travail pourraient également être organisées sur cette base.
- Auditionner la BPI.
- Rédiger une note de travail sur la problématique des fonds propres.
- Rechercher un correspondant pour la commission dans chaque grand groupe bancaire (fédération des banques françaises) et mettre en place un réseau de correspondants afin de pouvoir mobiliser des statistiques, des expertises et des propositions.
- Organiser, après les élections, une réunion avec l'ARF en partenariat avec le CNCRES pour examiner comment coordonner nos travaux respectifs.
- Etablir un contact avec la BEI sur le plan Juncker.
- Contacter le Fonds Européen d'Investissement, en particulier sur la question des contre-garanties.

#### Sujets de fond à traiter en priorité :

- Point sur le titre associatif et le certificat mutualiste: quels enseignements tirer des émissions récentes ; quels sont les freins et comment développer au mieux ces nouveaux instruments?
- Bilan du PIA ESS (en 2016).
- Organiser fin 2016 une conférence à Bercy sur les offres de financement pour l'ESS (BPI ; PIA ; Caisse des dépôts ; banques...) et un état des avancées sur l'application de la loi ESS (fonds d'impact coopératif ; fonds d'innovation ; les nouveaux outils de financement avec des chiffres et une appréciation sur leur diffusion).

#### 4. La réutilisation sociale des biens confisqués

Depuis 1996 il existe une loi en Italie qui permet la réutilisation sociale des biens confisqués à la Mafia. Les différentes mafias en Italie gèrent un vaste réseau de personnes inféodées mais aussi de biens souvent exploités économiquement : terres agricoles, entreprises, bâtiments, immeubles, ...

La loi votée en 1996 permet la confiscation de biens acquis par le biais d'une infraction criminelle. A titre d'exemple, les biens confisqués entre 2010 et 2012 ont représenté 11 milliards d'euros (Ministère de la Justice italien).

La directive européenne 2014/42/UE du 3 avril 2014 concerne le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime dans l'Union européenne. Elle introduit à l'alinéa 3 de l'article 10 la disposition suivante, hélas à caractère facultatif : les états membres envisagent de prendre des mesures permettant que les biens confisqués soient utilisés à des fins d'intérêt public ou pour des finalités sociales.

En France la loi n° 2010-768 du 9 juillet 2010, visant à faciliter la saisie et la confiscation en matière pénale, répond à cette situation. Elle a créée l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC).

A l'occasion de la discussion au Parlement du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dit « Loi Macron », ESS France, avec le soutien actif de Marcel HIPSZMAN (ancien adjoint au délégué interministériel à l'ESS (de 2000 à 2001), a saisi des députés puis des sénateurs pour défendre un projet d'amendement instaurant la possibilité pour l'AGRASC de permettre une réutilisation sociale des biens confisqués au crime organisé.

A l'Assemblée nationale, Jean-René MARSAC, Yves BLEIN et 18 autres députés socialistes ont présenté l'amendement (n° SPE 996) en commission, défendu par Christophe SIRUGUE, le 16 janvier 2015. Le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique a demandé le retrait de l'amendement en indiquant que celui-ci pourrait être considéré par le Conseil Constitutionnel comme un cavalier.

Il a paru opportun de relancer l'interpellation du Ministre lors du passage du projet de loi au Sénat. A la demande d'ESS France, les groupes UDI-UC, écologiste, et des sénateurs RDSE et socialistes (dont Marc DAUNIS) ont présenté un amendement sur la réutilisation sociale des biens confisqués. Malheureusement la commission spéciale s'est prononcée en séance contre cette proposition, la qualifiant « d'aide indue ». Cette position traduit une incompréhension de la demande, à savoir une réutilisation sociale de certains biens confisqués et non pas le versement de subventions.

Le Ministre s'y est à nouveau opposé, mais a affirmé que des discussions étaient en cours avec le Ministère de la Justice en vue de stabiliser une rédaction juridique.

Le 19 octobre 2015, ESS France a rencontré le DG de l'AGRASC, Charles DUCHAINE, et deux de ses adjoints. Cette réunion a considérablement fait avancer l'approche du dossier.

En effet, une fois qu'un bien saisi est définitivement confisqué par la justice, l'AGRASC est chargée de sa vente pour le compte de France Domaine qui exerce la gestion du domaine privé de l'Etat, en plus du domaine public. France Domaine est sous la tutelle de la DG Finances publiques qui dépend du Ministère des finances. France Domaine peut décider d'affecter un bien confisqué à une utilisation sociale et passer convention pour cela.

Pour ce faire, il est souhaitable que France Domaine en reçoive l'encouragement de la part des autorités publiques, de sa DG de rattachement et aussi du Ministre concerné. Un article de loi incitatif pourrait conforter cette orientation et montrer que la France applique la directive européenne du 3 avril 2014.

Dans le cadre de cette orientation politique, l'AGRASC pourrait passer une convention avec ESS France pour pouvoir signaler les opportunités intéressantes pour une réutilisation sociale à ESS France qui aurait la responsabilité d'en informer les acteurs de l'ESS susceptibles d'être intéressés.

Pendant l'année 2015, ESS France a eu plusieurs contacts avec la délégation française de Libera (coalition de 1600 organisations italiennes pour lutter contre le crime organisé), en particulier avec sa Présidente Silvia CACCIA. Différentes modalités de travail ont été examinées (colloque, voyage d'étude, sensibilisation à l'économie criminelle au sein de l'Education nationale). Malheureusement, ces projets n'ont pas pu se concrétiser.

## **5. L'égalité Femmes/Hommes dans l'ESS : les discussions avec le collectif FemmESS**

ESS France a rencontré à deux reprises le Collectif FemmESS, le 15 décembre 2014 et le 3 avril 2015, qui a présenté ses propositions sur différents dossiers : le rapport triennal prévu dans les missions du CSESS, l'élaboration du guide des bonnes pratiques, la promotion de la mixité dans les métiers phare de l'ESS, la création d'un observatoire de l'égalité Femmes/Hommes dans l'ESS, la création d'entreprises de l'ESS par des femmes.

## **6. Le projet d'une Maison de l'ESS à Paris : les discussions avec la Ville de Paris**

A l'occasion de la soirée de lancement du Mois de l'ESS 2014, l'Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'ESS avait annoncé la volonté d'Anne HIDALGO de faire de Paris la

capitale mondiale de l'ESS. Une rencontre avec Mme Antoinette GUHL puis une avec son cabinet ont fait naître le projet d'une maison de l'ESS dans laquelle les fédérations nationales représentatives dans l'ESS pourraient être hébergées. Les consultations menées en interne n'ont pas permis d'aboutir à un projet viable.

## 7. Education et recherche

L'ESPER : ESS France a échangé avec L'ESPER (membre actif) sur la concrétisation des conventions signées en 2013 avec le ministère de l'éducation nationale et en 2014 avec le ministère de l'enseignement supérieur.

A la demande du RIUESS, réseau inter université sur l'ESS, qui regroupe des chercheurs spécialisés sur l'ESS, ESS France a accepté avec l'accord de la CGSCOP, propriétaires des locaux, de domicilier leur siège social officiel dans ses locaux. Le Délégué général est intervenu lors de leur assemblée générale constitutive d'une association déclarée.

Projet d'une section « Economie et Société » au sein du CNU, Conseil national des universités. L'association française d'économie politique, l'AFEP, a défendu auprès de Benoît HAMON, alors Ministre de l'éducation nationale, la nécessité de créer au sein du CNU une nouvelle section intitulée « Economie et Société » afin de défendre une conception de l'économie dans l'Université qui soit reliée aux sciences sociales et politiques, et sortir d'une approche exclusivement néo-classique. Un décret a été signé par Mme FIORASO, Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur mais non publié au Journal Officiel, suite à la protestation d'économistes libéraux tels que Jean TIROLE (Prix Nobel d'économie). L'AFEP a interrogé ESS France sur cette situation. Le conseil d'administration a décidé de soutenir toute approche économique reflétant les réalités économiques, sociales, culturelles et politiques dans toute leur diversité.

## F – Donner de la visibilité médiatique

### L'approche globale communication/plaidoyer/lobbying d'ESS France

Le Conseil d'administration a délibéré sur cette question le 3 avril 2015. Il a défini les grandes orientations de la politique de communication. Les enjeux de cette politique de communication sont doubles : d'une part se faire connaître et reconnaître et d'autre part avoir une réelle capacité d'influence des décideurs publics sur toutes les questions concernant l'ESS dans son ensemble.

Pour le CA les deux priorités pour 2015 étaient la charte graphique et l'ouverture d'un site internet.

Sur la base de cette approche un cahier des charges a été rédigé avec l'aide de MadeinScop, qui est une structure de la fédération des SCOP de la communication. Un appel d'offre a été diffusé au sein de ce réseau et trois réponses ont été proposées. Après audition des candidats, c'est la SCOP Mantalo Conseil qui a été retenue. Les travaux ont commencé dès le mois de juillet 2015 et ont porté sur 3 volets de communication :

- La marque choisie, l'identité visuelle et la charte graphique.
- L'influence politique, en particulier à travers les réseaux sociaux, et la clarification des éléments de langage fondamentaux pour parler d'ESS France.
- La création du site internet

Ces différents travaux ont abouti au cours du dernier trimestre 2015. Le bureau de septembre 2015 a validé la charte graphique proposée, basée sur la valorisation de l'appellation « ESS France ». Un compte twitter @ESS\_France a été ouvert le 23 octobre 2015 et comptait 324 abonnés au 31 décembre 2015. Un compte @RogerBelot a aussi été créé le 9 novembre 2015. Enfin le site internet ess-france.org a été mis en ligne le 16 décembre 2015. Il s'agit d'une version 1 qui sera complétée en 2016.

#### Les interventions d'ESS France, mois par mois

##### **Décembre 2014**

- Intervention d'Emmanuel VERNY à une conférence organisée à Madrid par la CEPES
- Intervention de Roger BELOT devant le CA du Crédit Coopératif
- Intervention de Roger BELOT à une conférence inter régionale de la FNMF
- Intervention d'Emmanuel VERNY à un dîner-débat du CIRIEC France

##### **Janvier 2015**

- Intervention de Roger BELOT, avec Jean-Louis CABRESPINES, pour les vœux de la CRESS Nord-Pas-de-Calais
- Intervention de Roger BELOT, avec Jean-Louis CABRESPINES, devant le groupe SILVER du ministère de l'Intérieur
- Intervention de Roger BELOT lors de la Journée nationale de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes

##### **Février 2015**

- Intervention d'Emmanuel VERNY au Comité économique et social européen, catégorie Economie sociale

**Mars 2015**

- Intervention d'Emmanuel VERNY pour le réseau Education et Solidarité
- Participation de Roger BELOT aux 30 ans de la Fondation du Crédit Coopératif
- Intervention d'Emmanuel VERNY à l'atelier Economie sociale du Forum Social Mondial à Tunis
- Participation d'Emmanuel VERNY au colloque organisé par l'UNIOPSS sur la loi ESS
- Représentation d'ESS France (Emmanuel VERNY) au congrès de l'UNSA

**Avril 2015**

- Participation d'Emmanuel VERNY à la conférence pour les 20 ans de FINANSOL
- Intervention d'Emmanuel VERNY au Carrefour européen des bonnes pratiques de l'entrepreneuriat social organisé par la CRESS PACA

**Mai 2015**

- Participation d'Emmanuel VERNY à la manifestation du MOUVES organisée à Bercy
- Participation d'Emmanuel VERNY au colloque organisé par la Plateforme du commerce équitable

**Juin 2015**

- Participation de Roger BELOT et d'Emmanuel VERNY au congrès de la Mutualité Française
- Intervention d'Emmanuel VERNY au congrès du MES
- Participation d'Emmanuel VERNY à l'AG de l'UDES

**Octobre 2015**

- Participation de Roger BELOT, Emmanuel VERNY et Céline CORVISY-MILLIERAT à la convention nationale 2015 de l'UDES
- Participation de Roger BELOT, Emmanuel VERNY, Djamila HICHOUR et Céline CORVISY-MILLIERAT aux rencontres nationales du Crédit Coopératif
- Intervention de Roger BELOT au salon de l'ESS organisé par la CRESS Poitou-Charentes
- Participation de Roger BELOT, Emmanuel VERNY, Djamila HICHOUR et Céline CORVISY-MILLIERAT au lancement du Mois de l'ESS à Bercy

**Novembre 2015**

- Intervention d'Emmanuel VERNY à la conférence organisée à Pampelune par la CEPES-Navarre
- Intervention d'Emmanuel VERNY à la conférence organisée à Bruxelles par Cultura contro Camorra
- Intervention d'Emmanuel VERNY aux Assises marocaines de l'ESS
- Intervention d'Emmanuel VERNY aux Rencontres du Mont-Blanc

**Décembre 2015**

- Participation de Roger BELOT, Emmanuel VERNY et Céline CORVISY-MILLIERAT à la conférence européenne organisée par le Grand-Duché de Luxembourg « Boosting social enterprises in Europe »
- Intervention d'Emmanuel VERNY à la conférence organisée par l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) sur le projet d'une loi organique sur l'ESS en Tunisie
- Intervention d'Emmanuel VERNY dans le Master2 de Paris-Dauphine sur le développement durable et l'ESS
- Participation de Roger BELOT et Emmanuel VERNY à la présentation des lauréats de « La France s'engage » au Palais de l'Élysée.

**ESS France dans les médias**

- Communiqués de presse des 12 et 15 janvier 2015, suites aux attentats de Paris
- Tribune de Roger BELOT dans Jurisassociations du 15 janvier 2015
- Interview de Roger BELOT dans La Marseillaise du 6 janvier 2015
- Blog de Michel ABHERVE du 19 janvier 2015 se félicitant des prises de positions d'ESS France à propos des attentats de janvier 2015
- Interview de Roger BELOT dans Participer (revue de la CGSCOP) n°654, mars 2015
- Tribune de Roger BELOT dans un dossier ESS figurant dans le rapport annuel de BPCE
- Intervention de Roger BELOT sur BFM-TV sur l'idée ESS = économie de la confiance
- Communiqué de presse rendant hommage à Madeleine HERSENT, grande militante de l'économie solidaire et de la cause des femmes
- Conférence de presse du 23 novembre 2015, co-organisée avec le Labo de l'ESS, sur la transition énergétique citoyenne (retombées : LCI, France Inter, Novéthic)
- Communiqué de presse de novembre 2015 suite aux attentats de Paris, rappelant l'attachement de l'ESS aux valeurs de la République.



## G – Représenter l'ESS française

### 1. Auprès des pouvoirs publics français

Le moment le plus fort de l'année 2015 dans les relations avec les pouvoirs publics a été la rencontre du 4 septembre 2015, au siège de l'UCPA, entre le Premier ministre, Manuel VALLS, accompagné de Mme PINVILLE et MM. BLEIN et DAUNIS, et le bureau d'ESS France.

Cette rencontre a été organisée à l'initiative d'Yves BLEIN, député du Rhône, et rapporteur général du projet de loi sur l'ESS. Elle a été l'occasion de signer la convention d'agrément prévue à l'article 5 de la loi du 31 juillet 2014. Cette convention reconnaît ESS France comme la Chambre française de l'ESS mentionnée dans la loi. La délégation d'ESS France était composée de Roger BELOT, Nadia BELLAOUI, Roland BERTHILIER, Etienne PFLIMLIN, Jean-Louis CABRESPINES, André DUPON, Benoît MIRIBEL, Hugues VIDOR, Bruno LASNIER et Emmanuel VERNY.

Dans son intervention, Roger BELOT a insisté sur 3 points :

- ESS France est au travail (stratégie de développement, financement, guide des bonnes pratiques, transition énergétique citoyenne).
- L'ESS doit être au cœur de toutes les réformes et ses spécificités ne doivent plus être oubliées dans les mesures concrètes.
- Le gouvernement français doit être beaucoup plus présent pour soutenir l'ESS au niveau européen.

Dans sa réponse, le Premier ministre a indiqué que pour lui :

- L'ESS est un moteur pour la croissance et l'emploi.
- L'ESS a raison de revendiquer d'être intégrée dans toutes les politiques publiques et il demandera au gouvernement d'y être attentif.
- Il se réjouit de la vitalité des entreprises de l'ESS.
- Avec le CSESS et ESS France le gouvernement a les bons interlocuteurs pour définir sa feuille de route.

Les membres du bureau sont ensuite intervenus pour présenter les préoccupations d'actualité de leurs organisations respectives.

La convention d'agrément signée le 4 septembre 2015 par le Premier ministre, la Secrétaire d'Etat chargée de l'ESS et le Président d'ESS France contient 6 articles. Dans son article 2 elle précise que la Chambre française de l'ESS est agréée pour la mise en œuvre de son objet tel que défini par l'article 3 de ses statuts. Elle insiste notamment sur le dialogue entre ses membres, la représentation auprès des pouvoirs publics nationaux, le suivi de l'accès au financement des entreprises de l'ESS, la promotion d'études et de recherches.

Les rencontres avec Mmes DELGA et PINVILLE, successivement Secrétaires d'Etat chargées du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'ESS, et leurs cabinets.

En janvier 2015, un premier contact a eu lieu entre ESS France, représentée par Roger BELOT et Roland BERTHILIER, et le cabinet de Mme DELGA. Celui-ci rassure ESS France sur l'octroi de sa subvention.

Fin janvier 2015, le cabinet DELGA présente à ESS France un projet de plateforme « collaborative » inspirée de la plateforme existante pour la médiation numérique. En mars, Roger BELOT rencontre, avec et sur l'instigation d'Yves BLEIN, Vincent FELTESSE, conseiller du Président de la République en charge des relations avec le Parlement et les élus.

En avril 2015, à l'occasion de sa remise des insignes d'officier de la Légion d'Honneur par Jean-Paul DELEVOYE au CESE, Roger BELOT a plaidé en faveur du développement de l'ESS devant Mme DELGA notamment.

En mai, ESS France est intervenu auprès d'Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, et auprès de Michel YAHIEL, Conseiller social du Président de la République, pour que soit assuré le portage politique de l'ESS au sein du gouvernement après le départ annoncé de Mme DELGA en raison des élections régionales.

Le 8 juillet 2015, le Président et le Délégué général ont rencontré la nouvelle Secrétaire d'Etat en charge de l'ESS, Martine PINVILLE, accompagnée de ses deux conseillers ESS, Eric DUPAS-LAIGO et Nadège BUQUET. ESS France a présenté son plan d'action et formulé le souhait que des contacts réguliers puissent avoir lieu. Le 23 septembre 2015, Mme PINVILLE nous adresse un courrier nous précisant ce qu'elle attend d'ESS France. Une démarche inhabituelle que le bureau d'ESS France choisit de considérer positivement.

Les rencontres avec la MIESES de la DGCS

Rencontre courant décembre 2014 avec Jérôme FAURE, Chef de Mission de la MIESES, pour présenter la création d'ESS France et évoquer la subvention souhaitée. Un autre RV en mai 2015 a porté sur le projet de décret relatif au CSESS et sur la convention d'agrément.

En juillet, nouvelle rencontre qui permet de mieux appréhender les évolutions organisationnelles de l'administration dédiée à l'ESS.

En octobre 2015, une réunion permet d'entendre les observations de la MIESES sur la demande de subvention envoyée en février 2015 et de présenter une nouvelle version de la demande qui sera acceptée. La subvention sera versée en une seule fois, le 23 décembre 2015.

### Les relations avec le Parlement

ESS France a apporté une contribution écrite à la mission Engagement citoyen et appartenance citoyenne confiée par le Président de la République aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

En juin, intervention du Délégué général, assisté de Marcel HIPSZMAN, devant le groupe d'études parlementaires à l'Assemblée nationale, coprésidé par Jean-René MARSAC et Francis VERCAMER, sur la réutilisation sociale des biens confisqués. Intervention, le 10 novembre 2015, du Délégué général à une table-ronde à l'Assemblée nationale sur la proposition de loi « Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de longue durée ».

### Les relations avec le CESE

Jusqu'au mois d'octobre 2015, le Président et le Délégué général ont participé au déjeuner mensuel de l'inter groupe Economie sociale du CESE, présidé par Jean-Marc ROIRANT, du groupe des associations.

### La désignation du représentant de l'ESS française au CESE et la réaction d'ESS France.

Le décret du 29 juillet 2010 prévoit que le conseiller du CESE représentant l'économie solidaire soit désigné par le ministre en charge de l'économie sociale et solidaire. Dans la précédente mandature, c'est Gérard ANDRECK, en tant que président du CEGES, qui avait été ainsi nommé. C'est pourquoi Roger BELOT avait déposé sa candidature auprès de Mme PINVILLE lors du renouvellement du CESE. A la surprise générale, la Secrétaire d'Etat en charge de l'ESS a désigné quelqu'un d'autre. Un bureau exceptionnel a donc été convoqué le 2 décembre 2015 pour analyser cette situation et en tirer les conséquences. A cette occasion, les membres du bureau ont réaffirmé toute leur confiance à Roger BELOT dans sa responsabilité de Président d'ESS France et estimé que celui-ci n'était pas personnellement remis en cause dans cette décision. Pour le bureau cette décision témoigne d'une certaine fragilité politique des pouvoirs publics chargés de l'ESS et d'une mauvaise compréhension du rôle d'ESS France, pourtant clairement défini dans la loi du 31 juillet 2014 et dans la convention d'agrément signée le 4 septembre 2015. La mission principale d'ESS France est bien la représentation de l'ESS française, auprès des pouvoirs publics français, européens et internationaux (article 3 des statuts d'ESS France).

Le bureau a donc pris les décisions suivantes :

Rencontrer en tête-à-tête Mme PINVILLE pour obtenir des explications sur les raisons de sa décision. Roger BELOT a pu évoquer rapidement cette situation avec Mme PINVILLE lors d'un échange à l'occasion de la conférence européenne de Luxembourg.

Représenter la candidature de Roger BELOT au CESE sur le poste de PQ libéré par la démission de Jean-Paul DELEVOYE, en la faisant porter par tous les présidents des organisations membres d'ESS France et en réaffirmant collectivement la légitimité d'ESS France et de son président. Ce courrier est parti le 9 décembre 2015, adressé au Président de la République. Il affirme la légitimité d'ESS France et de son Président à représenter l'ESS française. Il a été signé par les Président-e-s de Coop FR, L'ESPER, Mutalité Française, FEHAP, CFF, UDES, Le Mouvement Associatif, CNCRES, GEMA, MES, Finansol.

Malgré ce large soutien, c'est une autre Personne Qualifiée qui a été désignée.

Obtenir les modifications nécessaires, au plan législatif ou réglementaire, pour supprimer les anomalies atténuant la reconnaissance d'ESS France

- Modifier le décret de 2010 sur la composition du CESE afin que le représentant de l'économie sociale et solidaire soit désigné par ESS France.
- Modifier le décret de juin 2015 sur le CSESS afin qu'une des vice-présidences puisse être attribuée à un représentant des formes juridiques des entreprises de l'ESS.
- Modifier l'article 5 de la loi ESS afin que l'action menée au plan international par ESS France soit reconnue par la loi.

Ces demandes figureront dans les revendications d'ESS France à l'occasion des présidentielles 2017.

Continuer à coordonner entre les membres d'ESS France les travaux menés au sein du CSESS et alimenter ses travaux avec les résultats des réflexions menées au sein d'ESS France.

Renforcer les liens avec l'inter groupe Economie sociale du CESE et prendre l'initiative d'organiser des rencontres avec les représentants de l'ESS et des familles de l'ESS dans les différentes instances de représentation existantes (CESE, CSESS, CSC, CSM, HCVA, HCCA, CES européen, ...) ainsi qu'avec les députés et sénateurs français.

Renforcer et valoriser les relations internationales d'ESS France en recherchant une logique de coopération avec la Ministre et son cabinet.

## 2. En Europe

ESS France est membre de Social Economy Europe, qui est composé de AEIP, AIM, AMICE, CASES, CEDAG, CEPES, EFC, ENSIE, ESS France, FEBEA, REVES, SAW-B

### i. Participation aux instances

En 2015, ESS France a participé aux réunions de CA de SEE (deux dans l'année) et à l'AG du 2 décembre 2015 à Luxembourg. A l'occasion de celle-ci, Emmanuel VERNY a été élu au bureau comme 3ème Vice-Président de SEE.

### ii. L'action de SEE en 2015 s'est centrée sur les points suivants :

a. La relance de l'inter groupe Economie sociale au Parlement européen, suite aux élections européennes de 2014. SEE en assure le secrétariat. Cette bonne coopération s'est étendue aussi au Comité économique et social européen qui a institué en son sein une catégorie de conseillers « Economie sociale » depuis longtemps et qui l'a maintenue lors de son renouvellement en 2015.

b. L'interpellation de Mme Elzbieta BIENKOVSKA, Commissaire au développement, au marché intérieur, à l'entrepreneuriat et aux PME au sein de la Commission européenne, sur la politique qu'elle entend mener en matière d'économie sociale et d'entrepreneuriat social

c. La rédaction et la publication en septembre 2015 d'un Livre blanc intitulé L'économie sociale ... Reprendre l'initiative, Propositions pour faire de l'économie sociale un pilier de l'Union européenne.

d. La coopération avec le Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion de leur présidence du Conseil de l'Union européenne au 2ème semestre 2015.

e. La relance des travaux du GECES après son renouvellement en 2015, notamment avec l'organisation de réunions « shadow-GECES » la veille des réunions du GECES.

### iii. L'inter groupe Economie sociale du Parlement européen

L'inter groupe économie sociale du Parlement européen a été reconduit, difficilement, fin 2014. Il compte 80 députés appartenant à 6 groupes politiques différents. Social Economy Europe en assure le secrétariat et le bureau

de SEE assiste aux réunions du bureau de l'inter groupe. Trois auditions publiques ont été organisées en 2015, en avril, juin et septembre, sur les thèmes suivants : l'intégration de l'économie sociale dans la politique de l'Union européenne, le financement des entreprises de l'économie sociale, le cadre légal des entreprises de l'économie sociale. L'inter groupe représente une force de pression significative sur la Commission européenne. Il est très à l'écoute des acteurs de l'économie sociale.

iv - Les principaux dossiers européens suivis par ESS France et Social Economy Europe

- La place de l'économie sociale dans les orientations stratégiques de la Commission européenne : ESS France a écrit au président de la Commission européenne, Jean-Claude JUNCKER, pour regretter que l'économie sociale ne soit pas citée comme partie prenante du programme de travail 2015 de la Commission européenne. Nous avons reçu une réponse formelle de son conseiller économique. SEE a repris à son compte cette revendication, ainsi que l'inter groupe Economie sociale du Parlement européen. La principale difficulté est que la Commission européenne considérait en 2015 que le soutien à l'économie sociale relevait désormais des états-membres et non plus de l'Union européenne elle-même.
- Le renouvellement du GECES, en septembre 2015. Les experts français retenus sont : Patricia ANDRIOT (RTES), Sandra GUILLEMIN (Métropole de Strasbourg), Julie SAVARY (MGEN) et Hugues SIBILLE (AVISE).  
Quatre groupes de travail ont été créés :
  - Sur le financement
  - La visibilité de l'entrepreneuriat social
  - L'environnement légal
  - La dimension externe à l'Union européenne.

Un rapport général de ces groupes est attendu pour juin 2016. SEE suit particulièrement les travaux au sein de ces groupes, ainsi que la Commission Europe du CSESS.

Dans les stratégies nationales de lutte contre le chômage et la pauvreté, la Commissaire Marianne THYSSEN, en charge de l'emploi, des affaires sociales et de la mobilité des travailleurs, recommande aux états-membres de s'appuyer sur l'économie sociale (annexe à la décision du Conseil européen du 2 mars 2015).

- La présidence du Conseil de l'Union européenne du second semestre 2015 assurée par le Grand-Duché de Luxembourg. Le Ministre du travail et de l'économie sociale et solidaire luxembourgeois, Nicolas SCHMIT, s'est particulièrement investi sur le dossier de l'économie sociale au niveau européen. SEE est intervenu très régulièrement pour influencer les textes cités ci-dessous.

Deux textes marquants

D'une part la Déclaration de Luxembourg lors d'une conférence organisée les 3 et 4 décembre 2015, signée par la France, l'Italie, le Luxembourg, la République Slovaque, la Slovénie et l'Espagne, déclaration affirmant que :

- l'Union européenne doit s'engager à soutenir fermement l'économie sociale.
  - Elle doit parvenir à une approche commune.
  - L'économie sociale doit être incluse dans la modernisation de la stratégie du marché unique et le soutien aux entreprises de l'économie sociale doit être renforcé, notamment en matière de financement.
- Ces 6 Etats membres s'engagent à rester en contact et à organiser des réunions de haut niveau avec l'ensemble des responsables ministériels chargés de l'ESS dans les Etats membres.

D'autre part, l'adoption au Conseil européen EPSCO du 7 décembre 2015 d'une note sur la promotion de l'économie sociale comme moteur pour le développement économique et social en Europe.

Les Etats membres demandent :

- La mise en place de soutiens au niveau européen, national, régional et local par des programmes dédiés à l'économie sociale (ES), l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale.
  - L'amélioration de la visibilité de l'économie sociale en développant des partenariats.
  - Le développement des cadres réglementaires nationaux sur l'ES.
  - L'évaluation fine de l'apport au niveau macro et micro économique de l'ES.
  - La mise en place de rapports stratégiques qui seront présentés au Comité de la Protection sociale pour rendre compte des innovations du secteur.
  - La promotion des initiatives (classiques ou digitales) faisant la promotion de l'ES auprès du grand public.
  - Des actions en faveur de l'innovation sociale afin d'améliorer la promotion de l'agenda social auprès des gouvernements nationaux.
  - Le développement d'un écosystème favorable aux entreprises de l'ES.
- 
- La reconnaissance de l'importance d'un cadre légal compréhensif et sain permettant aux entreprises de l'ES de se développer pleinement.
  - L'amélioration de l'accès au financement en publiant des informations claires et en simplifiant les demandes administratives et organisationnelles.

- Des instruments européens de financement (Fonds ESI, EaSI et Horizon 2000) mieux ciblés sur l'ES.
- La prise en compte des risques pris par les investisseurs, des besoins d'investissements à long terme et le soutien que les investissements apportent à l'ES.

### 3. En Méditerranée : ESMED

Le réseau ESMED est né en octobre 2000 à Madrid. Il a pour objectif d'être la plateforme de référence institutionnelle de l'économie sociale en Méditerranée. Il comprend 15 organisations de 9 pays : Egypte (Général Co-operative Union), Espagne (CEPES), France (ESS France), Italie (Confcooperative, Legacoop), Maroc (ODCO, UNCAM, REMESS), Portugal (CASES, Confcoop, Fenacoop), Tunisie (UNAM, RADES), Turquie (National Coopérative Union) et Algérie (membre associé : Comité de coordination des mutuelles). Le secrétariat du réseau est tenu par la CEPES. Cela représente plus de 900 000 entreprises, 8 millions d'emplois et plus de 100 millions de personnes associés (adhérents, sociétaires, membres).

ESMED a pour principal objectif en 2015, outre les fonctions de représentation, d'enclencher des travaux sur la rédaction d'un Livre blanc permettant de promouvoir un cadre législatif favorable à l'économie sociale dans tous les pays de la Méditerranée, à partir de l'analyse des législations existantes et des recommandations pouvant être formulées. La publication de ce document pourrait donner lieu à l'organisation d'un colloque. Les lois espagnoles et françaises sont les deux références utilisées au départ. L'échéance est pour la fin de l'année 2016.

En cohérence avec cette démarche du réseau ESMED, le délégué général d'ESS France est intervenu, le 21 novembre 2015, aux « Assises marocaines de l'économie sociale et solidaire », pour faire une présentation comparée des lois française et espagnole.

d. En liaison avec ICOSI, Institut de Coopération Sociale Internationale, le délégué général est intervenu le 17 décembre 2015 dans un séminaire organisé par l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) sur le projet d'une loi organique en faveur de l'économie sociale et solidaire en Tunisie.

### 4. International

a. Les rencontres du Mont-Blanc ont tenu leur 7ème édition du 25 au 28 novembre 2015. Le délégué général y est intervenu dans le cadre d'une session animée par Social Economy Europe sur l'apport de l'économie sociale face à la crise économique et sa contribution au modèle social européen.



## 5. Relations bilatérales

ESS France entretient des relations très suivies avec la CEPES espagnole (Confederacion Empresarial Espanola de la Economia social, la confédération espagnole des entreprises de l'économie sociale) : au sein de SEE, ESS France et CEPES sont les deux principales coupoles nationales. ESS France a soutenu la candidature du président de la CEPES, Juan Antonio PEDRENO, à la présidence de SEE. La CEPES tient le secrétariat et assure l'animation du réseau informel ESMED. C'est pourquoi le président et le délégué général d'ESS France sont allés rencontrer leurs homologues espagnols en septembre 2015 à Madrid. Cette rencontre a permis d'aborder de nombreux sujets d'actualité, en Europe et en Méditerranée, et de convenir du principe de rencontres bilatérales régulières.

## H - Les instances d'ESS France

### 1. Le CA et le Bureau (voir tableaux ci-contre)

### 2. Commissions et groupe de travail

Groupe de travail, groupe de pilotage et participants à la contribution d'ESS France  
au guide des bonnes pratiques

Commission Stratégie de développement de l'ESS

Commission Financement

### 3. L'équipe



**Emmanuel VERNY**  
Délégué général  
[e.verny@ess-france.org](mailto:e.verny@ess-france.org)



**Djamila HICHOUR**  
Responsable de la Vie institutionnelle et de la gestion  
[d.hichour@ess-france.org](mailto:d.hichour@ess-france.org)



**Céline CORVISY-MILLIERAT**  
Responsable Plaidoyer  
[c.corvisy-millierat@ess-france.org](mailto:c.corvisy-millierat@ess-france.org)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015**

<b>Organisme</b>	<b>Représentant-e</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant-e</b>
<b>CFF</b>	<b>Francis Charhon</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>Jean-Philippe Poulnot</b>	<b>Titulaire</b>	
	Béatrice de Durfort		Suppléante
	Dominique Letourneau		Suppléant
<b>CNCRES</b>	<b>Jean-Louis Cabrespines</b>	Titulaire	
	<b>Marie-Martine Lips</b>	Titulaire	
	Eric Forti		Suppléant
	Nadia Roberge		Suppléant
<b>COOP FR</b>	<b>Jean-Claude Detilleux</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>Patrick Lenancker</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>Denis Verdier</b>	<b>Titulaire</b>	
	Marie-Noëlle Lienemann		Suppléante
	Olivier Mugnier		Suppléant
	Etienne Pflimlin		Suppléant
<b>FNMF</b>	<b>Etienne Caniard</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>Roland Berthilier</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>Marie-Thérèse Berder</b>	<b>Titulaire</b>	
	Jean-Paul Benoît		Suppléant
	Thierry Pattou		Suppléant
	Isabelle Millet-Caurier		Suppléante
<b>GEMA</b>	<b>Roger Belot</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>Philippe Da Costa</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>Patrick Jacquot</b>	<b>Titulaire</b>	
	Martine Bacciochini		Suppléante
	Arnaud Chneiweiss		Suppléant
	Michel Paves		Suppléant
<b>LE MOUVEMENT ASSOCIATIF</b>	<b>Nadia Bellaoui</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>Sylvain Crapez</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>François Soulage</b>	<b>Titulaire</b>	
	Frédérique Pfrunder		Suppléante
<b>LE MOUVES</b>	<b>André Dupon</b>	<b>Titulaire</b>	
	<b>Jacques Dasnoy</b>	<b>Titulaire</b>	
	Amandine Barthélémy		Suppléante
<b>L'ESPER</b>	<b>Dominique Thys</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>FINANSOL</b>	<b>Frédéric Tiberghien</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>LE MES</b>	<b>Bruno Lasnier</b>	<b>Titulaire</b>	
	Bérénice Dondeyne		Suppléante
<b>LA FEHAP</b>	<b>Antoine Dubout</b>	<b>Titulaire</b>	
	Alain Carrée		Suppléant

## LE BUREAU 2015

Organisme	Représentant-e	Fonction
GEMA	Roger Belot	Président
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF	Nadia Bellaoui	Vice Présidente
COOP FR	Jean-Claude Detilleux	Vice Président
CNCRES	Jean-Louis Cabrespines	Secrétaire
FNMF	Roland Berthilier	Trésorier
GEMA	Philippe Da Costa	Membre
CFF	Francis Charhon	Membre
LE MOUVES	André Dupon	Membre
L'ESPER	Dominique Thys	Membre
LE MES	Bruno Lasnier	Membre
UDES	Hugues Vidor	Membre

## LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### Groupe de travail, groupe de pilotage et participants au GUIDE DES BONNES PRATIQUES

- Martine BACCIOCHINI, GEMA
- Amandine BARTHELEMY, Odyssem, MOUVES
- Roger, BELOT GEMA, Président d'ESS France
- BUON Françoise, Harmonie Mutuelle, FNMF
- Jean-Louis CABRESPINES, CNCRES
- Francis CHARHON, Centre Français des Fonds et des Fondations
- Céline CORVISY-MILLIERAT, Responsable Plaidoyer d'ESS France
- Frédérique D'ONORIO DE MEO, MAIF
- Philippe DA COSTA, MACIF
- Béatrice DE DURFORT, Déléguée générale du Centre Français des Fonds et des Fondations
- Michel DE TAPOL, La Fonda
- DECHY Gérard, APES Nord Pas de Calais, MES
- Jean-Claude DETILLEUX, Coop FR
- Jean-Philippe DIGUET, FNMF
- Bérénice DONDEYNE, ADEPES, MES
- Eric, GUENART FNMF
- Djamilia HICHOIR, Responsable Vie institutionnelle et gestion d'ESS France
- Anca ILUTIU, Centre Français des Fonds et des Fondations
- Claire LAVERGNE, FNMF
- Gérard LESEUL, Coop FR

### **Groupe de travail, groupe de pilotage et participants au GUIDE DES BONNES PRATIQUES (suite)**

- LETOURNEAU Dominique, Centre Français des Fonds et des Fondations
- MILLET-CAURIER Isabelle, FNMF
- MORGEN Florence, Harmonie Mutuelle, FNMF
- NAETT Caroline, Secrétaire générale de COOP FR
- NEYRON Caroline, Déléguée générale du MOUVES
- PENICAUD Hubert, Association des Paralysés de France
- PERRICHON Tiphaine, UDES
- PERRIN Thierry, CGSCOP
- PFRUNDER Frédérique, Le Mouvement Associatif
- ROMBI Pierre, IDEAS
- SCHNUNT Maud, GEMA
- THYS Dominique, L'ESPER
- TISSERAND Sébastien, GEMA
- TROSEILLE Violaine, UDES
- Emmanuel VERNY, Délégué général d'ESS France

### **Commission STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ESS**

Présidée par Philippe DA COSTA

- Pascale ALENGRIN, Chargée de mission à la Macif
- Marie BOINOT, Chargé de mission Economie et Emploi du Mouvement Associatif
- Jean-Louis CABRESPINES, Président du Conseil national des Cres
- Céline CORVISY-MILLIERAT, Responsable Plaidoyer d'ESS France
- Sébastien DARRIGRAND Délégué général de l'Union des Employeurs de l'économie sociale
- Bérénice DONDEYNE, Membre du Mouvement de l'Economie solidaire
- Bruno LASNIER, Président du Mouvement de l'Economie solidaire
- Dominique LETOURNEAU, membre du Centre français des fonds et fondations
- Patricia LEXCELLENT, Déléguée générale de la Confédération générale des Scops
- Benoît MENARD, Directeur général de l'Uniopss
- Caroline NAETT, Secrétaire générale de Coop FR
- Thierry PATTOU, Membre de la Fédération nationale de la Mutualité française
- Laurine PREVOST,, Responsable des relations institutionnelles et partenariats-Finansol
- Hugues SIBILLE, Président du Labo de l'Economie sociale et solidaire
- Frédéric TIBERGHIE, Président de Finansol
- Dominique THYS, vice Président de L'Esper
- Emmanuel VERNY, Délégué général d'ESS France

## **Commission FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE L'ESS**

Présidée par Frédéric TIBERGHIE

- Jean-Pierre AZAIS, Trésorier de l'UDES
- Philippe BAILLY, Responsable adjoint des marchés professionnels et petites entreprises du Crédit Mutuel
- Céline CORVISY-MILLIERAT, Responsable Plaidoyer d'ESS France
- Sylvain CRAPEZ, Délégué général de l'Unat
- Denis DEMENTHON, Directeur général de France Active
- Jean-Claude DETILLEUX, vice Président d'ESS France
- Sophie DES MAZERY, Délégué générale, Finansol
- Jean-Philippe DIGUER, Responsable services études économiques et expertise financière de la FNMF
- Anna FONTAINE, Directrice des programmes de l'Avisé
- Christian OGER, Directeur de la Cress Bretagne
- Thierry PERRIN, Directeur des Outils financiers de la Confédération générale des Scops
- Denis PHILIPPE, Président de la Cress Paca
- Laurine PREVOST, Responsable des relations institutionnelles et partenariats, Finansol
- Michel ROUX, Directeur général de la Fédération nationale des Banques Populaires
- Emmanuel VERNY, Délégué général d'ESS France

## LES MEMBRES D'ESS FRANCE (2015)

